

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 464

présenté par

Mme Duby-Muller, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, Mme Corneloup, Mme Périgault,
M. Seitlinger et M. Viry

AVANT L'ARTICLE 15

À l'intitulé du titre IV, supprimer le mot :

« monétisables ».

EXPOSÉ SOMMAIREAmendement rédactionnel en cohérence avec l'amendement défendu visant à supprimer la notion
« monétisable ».